

Collectivité

Communauté de Communes de Miribel et du Plateau

1820 Grande Rue

01700 MIRIBEL CEDEX

Tél: 04.78.55.52.18



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC
DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

EXERCICE 2020

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

TABLE DES MATIERES

1.	Caractérisation technique du service	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	6
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0)	7
1.4.	Nombre d'abonnés.....	7
1.5.	Volumes facturés	8
1.6.	Imports et exports d'effluents.....	8
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	9
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou de transfert.....	9
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées	11
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration.....	13
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	13
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration (D203.0)	13
2.	Tarifcation de l'assainissement et recettes du service	14
2.1.	Modalités de tarifcations : facture type 120 m ³	14
2.1.	Autres tarifcations liées à la compétence Assainissement.....	15
2.2.	Recettes.....	17
3.	Indicateurs de performance	20
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	20
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)	20
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3)	23
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) 23	
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)	24
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3) 25	
4.	Financement des investissements.....	26
4.1.	Montants financiers	26
4.2.	Etat de la dette du service	26
4.3.	Amortissements	26
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	27
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	27
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	28
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)	28
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	28
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs SISPEA	29

1. CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. PRESENTATION DU TERRITOIRE DESSERVI

Le 1er janvier 2020, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau est devenue compétente pour l'assainissement collectif des eaux usées sur l'ensemble de son territoire. Son périmètre d'intervention correspond aux anciennes compétences communales et syndicales du secteur.

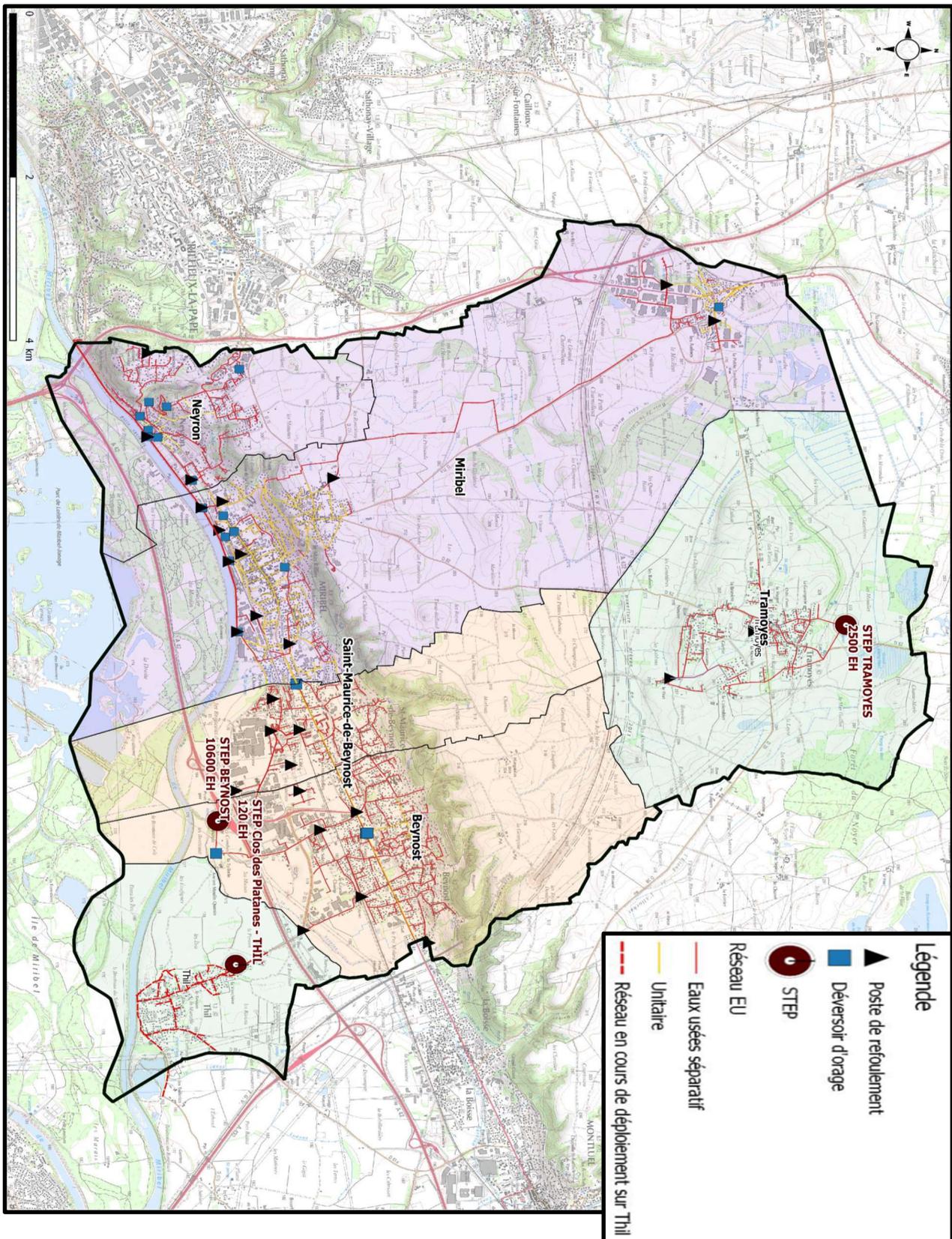
Les compétences liées au service sont variables selon les communes :

Commune	Neyron	Miribel	Saint-Maurice de Beynost	Beynost	Tramoyes	Thil
Compétence(s) exercée(s)	Collecte, Transport, Contrôle de raccordement.	Collecte, Transport, Contrôle de raccordement.	Collecte, Transport, Dépollution, Elimination des boues produites, Contrôle de raccordement.	Collecte, Transport, Dépollution, Elimination des boues produites, Contrôle de raccordement.	Collecte, Transport, Dépollution, Elimination des boues produites, Contrôle de raccordement.	Collecte, Transport, Dépollution, Elimination des boues produites, Contrôle de raccordement.
Existence d'un zonage	Oui, réalisé en 2019	Oui, réalisé en 2012	Oui, réalisé en 2013	Oui, réalisé en 2013	Oui, réalisé en 2014	Oui, réalisé en 2013
Existence d'un règlement de service	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, depuis le 22/12/2020

La CCMP n'a pas mis en place de Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL). Le seuil réglementaire pour les CCSPL pour les établissements publics de coopération intercommunale est de 50 000 habitants.

Le territoire est découpé en 4 systèmes d'assainissement (cf. carte ci-après) :

- Miribel/Neyron : rejet des eaux usées vers la Métropole pour traitement à la station d'épuration de Pierre-Bénite)
- Beynost/St-Maurice-de-Beynost : les eaux usées sont traitées dans la station d'épuration de Beynost
- Tramoyes : les eaux usées sont traitées dans la station d'épuration de Tramoyes
- Thil : quelques maisons sont raccordées à une petite station d'épuration (filtre planté de roseaux « Clos des Platanes ») ; le réseau de collecte est en cours de déploiement sur la commune (avec pour objectif un rejet vers la 3CM pour traitement futur des eaux usées dans la station d'épuration des Iles à Niévroz) ; à noter que les eaux usées de la zone d'activité Actinov rejoignent le réseau de l'ex-SIVU



1.2. MODE DE GESTION DU SERVICE

Le service est exploité à la fois en **Délégation par Entreprise privée** et en **Prestation de service**.
La CCMP pilote 8 contrats liés à cette compétence

Régie avec Prestation de Services

Territoire	Ex-SAMINE	Neyron	Tramoyes	Thil
Prise d'effet initial	01/08/2018	01/01/2018	01/01/2020	01/01/2020
Forme	Marché public Prestation de service	Marché public Prestation de service	Marché public Prestation de service	Convention de prestation de service
Objet	Exploitation des réseaux et postes de refoulement	Collecte des eaux usées	Collecte des eaux usées et traitement	Collecte des eaux usées et traitement
Durée initiale	36 mois	36 mois	2 ans	1 an
Date de fin	31/07/2022	31/12/2021	31/12/2021	31/12/2020
Opérateur	Nantaise des eaux devenu SUEZ EAU France	SUEZ EAU France	SUEZ EAU France	Commune de Thil

Délégation de Service Public

Territoire	Beynost	Saint-Maurice-de-Beynost	Ex-SIVU	Miribel
Prise d'effet	01/04/2010	01/04/2010	01/04/2010	01/01/2012
Forme	Affermage sans travaux concessifs	Affermage sans travaux concessifs	Affermage sans travaux concessifs	Affermage sans travaux concessifs
Objet	Collecte et transport des effluents	Collecte des eaux usées	Transport et traitement des effluents	Collecte des eaux usées et EPU
Durée initiale	10 ans	10 ans	10 ans	10 ans
Date de fin initiale	31/03/2020	31/03/2020	31/03/2020	31/12/2021
Date de fin	31/03/2026	31/12/2021	31/12/2021	
Opérateur	Lyonnaise des eaux devenu SUEZ EAU France	SDEI devenu SUEZ EAU France	SDEI devenu SUEZ EAU France	Nantaise des eaux devenu SUEZ EAU France
Avenant 1	03/06/2013	06/02/2014	13/03/2020 Prolongation de 21 mois	
Avenant 2	04/02/2014	26/04/2019		
Avenant 3	14/11/2014 : prolongation de 6 ans pour la réalisation de travaux concessifs	13/03/2020 Prolongation de 21 mois		

1.3. ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE (D201.0)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **22 708 habitants** au 31/12/2020 (estimation).

Commune	Estimation de la population desservie 2019	Estimation de la population desservie 2020	Variation en %
Miribel	10075	10131	+ 1 %
Neyron	2258	2289	+ 1 %
Beynost	4501	4580	+ 2 %
Saint-Maurice-de-Beynost	3971	3983	0 %
Thil	67	65	- 3 %
Tramoyes	1720	1660	- 3 %
Total	22 592	22 708	+ 1 %

Toutes les données 2020 sont issues d'informations fournies par le délégataire/prestataire assainissement.

1.4. NOMBRE D'ABONNES

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **10 106 abonnés** au 31/12/2020 (9823 au 31/12/2019).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2019	Nombre total d'abonnés au 31/12/2020	Variation en %
Beynost	2 063	2 106	2%
Miribel	4 378	4 431	1%
Neyron	1 008	1 043	3%
Saint-Maurice-de-Beynost	1 686	1 805	7%
Thil	30	29	- 3 %
Tramoyes	688	692	1%
Total	9 853	10 106	3%

Sachant qu'il y a 142,51 km de réseau (cf. 1.8), la densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de **71,01 abonnés/km** au 31/12/2020. (68,89 abonnés/km au 31/12/2019).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de **2,25 habitants/abonné** au 31/12/2020..

A noter : Le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir des documents de zonage d'assainissement est de **10 284** (source : Suez).

1.5. VOLUMES FACTURES

Il s'agit des volumes totaux assujettis à l'assainissement, abonnés domestiques et non domestiques confondus.

	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Total des volumes facturés aux abonnés	1 120 229	1 377 428	+ 23 %

Commune	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2020 en m ³	Variation en %
Beynost	243 628	272 375	+ 12 %
Miribel	501 218	657 410	+ 39 %
Neyron	112 002	125 912	+ 12 %
Saint-Maurice-de-Beynost	185 335	196 049	+ 6 %
Thil	2 772	3 288	+ 19 %
Tramoyes	75 274	82 394	+ 9 %
Total	1 120 229	1 377 428	+ 23 %

De manière générale, l'augmentation des volumes facturés peut être liée à

- une augmentation du nombre d'abonnés (+ 2% entre 2019 et 2020),
- la baisse sensible de la pluviométrie (-19% en moyenne entre 2019 et 2020 sur les systèmes d'assainissement de la CCMP), pouvant engendrer des consommations d'eau plus importantes (arrosage...)
- L'évolution des modalités de consommation liées au contexte de la pandémie de COVID-19.

S'agissant plus spécifiquement des données à Miribel, l'augmentation est liée à un confortement des données (suite au changement Nantaise des Eaux / Suez).

1.6. IMPORTS ET EXPORTS D'EFFLUENTS

Les eaux usées de Miribel et de Neyron sont exportées vers la Métropole en vue de leur traitement à la station d'épuration de Pierre-Bénite.

Il n'y a aucun import d'effluents en provenance d'autres territoires sur le territoire de la CCMP.

1.7. AUTORISATIONS DE DEVERSEMENTS D'EFFLUENTS INDUSTRIELS (D.202.0)

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **33** au 31/12/2020 (33 au 31/12/2019).

Commune	Nb d'autorisations de déversements 2019	Nb d'autorisations de déversements 2020	Variation en %
Miribel	11	11	0 %
Neyron	0	0	0 %
Beynost	14	14	0 %
St Maurice-de-Beynost	8	8	0 %
Tramoyes	0	0	0 %
Thil	0	0	0 %
TOTAL	33	33	0 %

1.8. LINEAIRE DE RESEAUX DE COLLECTE (HORS BRANCHEMENTS) ET/OU DE TRANSFERT

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- **38,1 km de réseau unitaire hors branchements,**
- **104,7 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,**

Commune	Linéaire de réseau en km en 2019	Linéaire de réseau en km en 2020	dont unitaire	Variation du linéaire total en %
Miribel	50,9	50,9	29,6	0 %
Neyron	18	18	3,4	0 %
Ex SAMINE	4,2	4,2	0	0 %
Beynost	34,1	34,1	3,6	0 %
St Maurice-de-Beynost	19,6	19,6	1,5	0 %
Ex SIVU	0,9	0,9	0	0 %
Tramoyes	14,9	14,9	0	0 %
Thil	0,3	0,3	0	0 %
TOTAL	142,8	142,8	38,1	0%

Soit un linéaire de collecte total de **142,8 km** (142,60 km au 31/12/2019).

Les systèmes de collecte des eaux usées de la CCMP disposent de **24 ouvrages** permettant la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

Ouvrages	Capacité	Localisation
DO PR A	> 120Kg DBO5	Miribel – ex SAMINE
DO PR B	> 120Kg DBO5	Miribel – ex SAMINE
DO PR D	> 120Kg DBO5	Miribel – ex SAMINE
DO PR Les Echets	> 120Kg DBO5	Miribel
DO BO PR Les Echets	> 120Kg DBO5	Miribel
DO Route de Tramoyes 1	< 120Kg DBO5	Miribel
DO Route de Tramoyes 2	< 120Kg DBO5	Miribel
DO Grande Rue	< 120Kg DBO5	Miribel
DO Avenue des Balmes	< 120Kg DBO5	Miribel
DO Montée Neuve	< 120Kg DBO5	Miribel
DO SMB	< 120Kg DBO5	St-Maurice-De-Beynost (vers Miribel)
DO PR E	> 120Kg DBO5	Neyron – ex SAMINE
DO N°1 Chemin sur l'île	Non connue	Neyron
DO N°2 Chemin de Sarrasin	< 120Kg DBO5	Neyron
DO N°3 Milieu Montée Neuve	Non connue	Neyron
DO N°4 Montée Neuve (vers 36)	< 120Kg DBO5	Neyron
DO N°5 Chemin des Moraises	Non connue	Neyron
DO N°6 Intersection RD1084/Mté Neuve	< 120Kg DBO5	Neyron
DO N°7 impasse privée B	Non connue	Neyron
DO N°8 Rue de la gare	< 120Kg DBO5	Neyron
DO N°9 Des 4 ponts	< 120Kg DBO5	Neyron
DO Chemin du Prieuré	< 120Kg DBO5	Beynost
DO PR du Port	< 120Kg DBO5	Tramoyes
DO PR Mairie	< 120Kg DBO5	Tramoyes

DO : Déversoir d'Orage,

DBO5 : Demande Biochimique en Oxygène pendant 5 jours.

1.9. OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

Le service gère 2 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) d'une capacité > 2000 équivalent habitant (EH) et un filtre planté de roseaux d'une capacité de 120 EH.

STEU N°1 : BEYNOST SAINT MAURICE DE BEYNOST CODE SANDRE : 060901043001

Agglomération d'assainissement		Code SANDRE	06000101376	
Nom	Beynost Saint-Maurice-de-Beynost			
Taille en EH (CBPO*)	1 1233	*Charge Brute de Pollution Organique		
Système de collecte		Code SANDRE	060801043001	
Nom	Beynost Saint-Maurice-de-Beynost			
Type de réseau	90% Séparatif			
Industries raccordées	Oui			
Exploitant	SUEZ			
Station de traitement des eaux usées		Code SANDRE	060901043001	
Nom	Beynost & St Maurice de Beynost.			
Lieu d'implantation	Chemin du Pilon, 01 043 Beynost			
Date de mise en eau	01/01/87			
Maître d'ouvrage actuel	CCMP			
Capacité nominale	Organique KgDBO5/j	Hydraulique m3/j	Débit de pointe m3/h	Equivalent Habitants
Temps sec	636	2 160	250	10 600
Temps pluie	636	2 160	250	10 600
Débit de référence	2 160 m3/j			
Charge entrante moyenne 2020	En KgDBO5/j :	404	En EH :	6 733
File EAU	Type de traitement :	Biologique, Boues Activées		
	Filières de traitement :	Aération prolongée / faible charge		
File BOUES	Type de traitement :	Déshydratation		
	Filière de traitement :	Centrifugation		
Exploitant	SUEZ			
Milieu récepteur		Code SANDRE	V3005610	
Nom	La Sereine			
Masse d'eau	FRDR10576			
Type	Rejet Superficiel		Rivière	
Débit d'étiage	0,22 m3/sec (QMNA5)			

Le tableau suivant présente les critères de conformité du rejet de la station de traitement des eaux usées de Beynost/St-Maurice de Beynost.

Paramètres	Concentrations maximales	Et / Ou	Rendement minimum
DBO ₅	25 mg/L	Ou	80 %
DCO	90 mg/L	Ou	75 %
MES	35 mg/L	Ou	90 %
NTK	40 mg/L		

STEU N°2 : TRAMOYES**CODE SANDRE : 060901424002**

Agglomération d'assainissement		Code SANDRE	060000101424	
Nom	Tramoyes			
Taille en EH	2500			
Système de collecte		Code SANDRE		
Nom	Tramoyes			
Type de réseau	100% Séparatif			
Industries raccordées	Non			
Exploitant	SUEZ			
Station de traitement des eaux usées		Code SANDRE	060901424002	
Nom	Tramoyes			
Lieu d'implantation	Chemin du Bois Vert			
Date de mise en eau	01/01/2001			
Maître d'ouvrage	CCMP			
Capacité nominale	Organique KgDBO ₅ /j	Hydraulique m ³ /j	Débit de pointe m ³ /h	Equivalent Habitants
Temps sec	150	575	31	2500
Temps pluie				
Débit de référence	747 m ³ /jour			
Charge entrante moyenne 2020	En KgDBO ₅ /j :	57	En EH :	950
File EAU	Type de traitement :	Biologique, Boues Activées		
	Filières de traitement :	Aération prolongée / faible charge		
File BOUES	Type de traitement :	Stockage / Epaissement		
	Filière de traitement :	Silo équipé d'un drain		
Exploitant	SUEZ			
Milieu récepteur		Code SANDRE	U4720500	
Nom	Le fossé noir			
Masse d'eau	FRDR1 1861 Ruisseau des Echets			
Type	Eau douce de surface			

Le tableau suivant présente les critères de conformité du rejet de la station de traitement des eaux usées de Tramoyes :

Paramètres	Concentrations maximales	Et / Ou	Rendement minimum
DBO ₅	25 mg/L	Ou	90 %
DCO	125 mg/L	Ou	78 %
MES	35 mg/L	Ou	90 %
NGL	15 mg/L	Ou	77 %

1.10. QUANTITES DE BOUES ISSUES DES OUVRAGES D'EPURATION

1.10.1. QUANTITES DE BOUES PRODUITES PAR LES OUVRAGES D'EPURATION

Boues produites entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS	Variation en %
BEYNOST SAINT MAURICE DE BEYNOST (Code Sandre : 060901043001)	174,2	198,2	+ 14 %
TRAMOYES (Code Sandre : 060901424002)	18,4	23,51	+ 28 %
Total des boues produites	192,6	221,71	+ 15 %

1.10.2. QUANTITES DE BOUES EVACUEES DES OUVRAGES D'EPURATION (D203.0)

Boues évacuées entre le 1er janvier et le 31 décembre	Exercice 2019 en tMS	Exercice 2020 en tMS	Variation en %
BEYNOST SAINT MAURICE DE BEYNOST (Code Sandre : 060901043001)	138,9	134,28	- 3 %
TRAMOYES (Code Sandre : 060901424002)	12,2	25,99	+ 113 %
Total des boues évacuées	151,1	160,3	+ 6%

L'augmentation importante (+ 113%) de la quantité de boues évacuées issues de la station de Tramoyes entre 2019 et 2020 est imputable à l'injection massive de chaux ayant été réalisée en amont de l'épandage.

En effet, dans le cadre du retour au sol des boues d'épuration durant la pandémie de COVID-19, la mise en œuvre des dispositions recommandées par l'ANSES a nécessité l'apport d'une quantité significative de chaux afin de permettre leur hygiénisation. Cette opération a conduit à l'introduction de 25 tonnes de lait de chaux à 45% de matière sèche représentant ainsi 11,25 tMS.

Sur cette base, la quantité réelle de boues évacuées issues de la station de Tramoyes est égale à 14,74 TMS (25,99 TMS déclarées en S6 moins 11,25 TMS). Cela est cohérent avec la moyenne constatée entre 2017 et 2019.

2. TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT ET RECETTES DU SERVICE

La délibération fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice est celle du **2 février 2020**.

Le Conseil Communautaire a décidé :

- Le maintien du tarif 2019 de l'assainissement pour la part communautaire 2020 tel que présenté,
- Le maintien d'une PFAC dans la continuité de celle appliquée par les communes auparavant compétentes en assainissement collectif tel que présenté ci-dessous.

2.1. MODALITES DE TARIFICATIONS : FACTURE TYPE 120 M³

La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

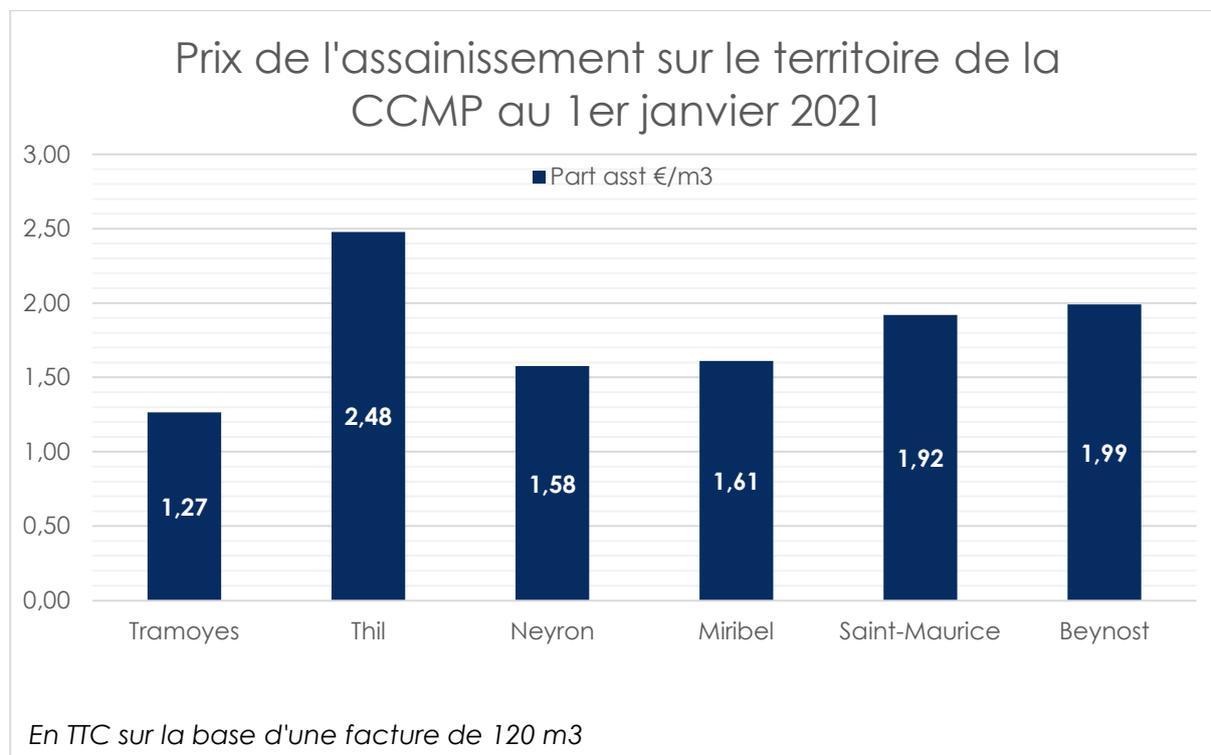
Les tarifs applicables au 01/01/2021 sur le territoire sont les suivants :

⁽¹⁾ **Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.**

Au 01/01/2021	Tramoyes	Thil	Neyron	Miribel	Saint - Maurice - De -Beynost	Beynost
Part de la collectivité						
Part fixe - Abonnement ⁽¹⁾ (€ HT/an)	0,00	40,00	40,00	32,21	28,21	28,75
Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,00	1,77	0,95	0,745	0,5336	0,5448
Montant en €HT de la facture de 120m ³ revenant à la collectivité	120	252,4	154	121,61	92,242	94,126
Part du délégataire						
Part fixe - Abonnement ⁽¹⁾ (€ HT/an)				11,84	23,50	23,74
Part proportionnelle (€ HT/m ³)				0,2013	0,63	0,6771
Montant en €HT de la facture de 120m ³ revenant au délégataire				35,996	99,10	104,992
Taxes et redevances						
Taxe - Taux de TVA ⁽²⁾	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %	10 %
Redevances - Modernisation des réseaux de collecte Agence de l'Eau (€/m ³)	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15	0,15
Montant des taxes et redevances pour 120m ³	31,80	45,04	35,2	35,5606	38,9342	39,7118
Total	151,8	297,44	189,2	193,1666	230,2762	238,8298
Prix TTC au m³	1,27	2,48	1,58	1,61	1,92	1,99

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

Les tarifs applicables pour chaque commune au 01/01/2021 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) figurent sur le graphique ci-dessous :



La facturation est effectuée avec **une fréquence semestrielle**.

2.1. AUTRES TARIFICATIONS LIEES A LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT

En 2020, la PFAC appelée sur le territoire de chaque commune est la suivante :

Sur le territoire de Beynost	
<i>Secteur « Habitat »</i>	
Maisons existantes encore non raccordées	500 €
Maisons individuelles	1 525 €
Maisons groupées	1 525 € par unité d'habitation
Bâtiments collectifs	1 525 € au 1 ^{er} logement et 750 € par logement supplémentaire à partir du 2 nd
<i>Secteur économique</i>	
Surface < à 250 m ²	1 525 €
Surface comprise entre 250 m ² et 1 000 m ²	2 500 €
Surface > 1 000 m ²	3 500 €

Sur le territoire de Miribel	
<i>Secteur « Habitat »</i>	
Maison individuelle	1 200 €
Habitat groupé	1 200 € par habitation
Immeuble collectif	1 200 € pour le 1 ^{er} logement
	600 € par logement à partir du 2 nd
<i>Secteur économique</i>	
Surface < à 250 m ²	1 000 €
Surface entre 250 m ² et 1 000 m ²	2 000 €
Surface > à 1 000 m ²	3 000 €
Sur le territoire de Neyron	
<i>Secteur « Habitat »</i>	
Pour une maison individuelle	2 290 €
Pour un habitat groupé	2 290 € par habitation
Pour un immeuble collectif	2 290 € pour le 1 ^{er} logement
	600 € par logement à partir du 2 nd
Pour une habitation existante se raccordant au réseau d'assainissement collectif	750 € par habitation
<i>Secteur économique</i>	
Pour des bureaux, ateliers ou commerces d'une surface couverte ne dépassant pas 250 m ²	1 000€
Comprise entre 250 m ² et 1 000 m ²	2 000€
Supérieure à 1 000 m ²	3 000€
Sur le territoire de Saint-Maurice-de-Beynost	
<i>Secteur « Habitat »</i>	
Habitations individuelles	1 500 € par logement
Habitations collectives	1 500 € pour le 1 ^{er} logement
	750€ pour chaque logement à partir du 2 nd
<i>Secteur économique</i>	
Bureaux, ateliers ou commerces ne dépassant pas 250 m ²	1 500 €
Bureaux, ateliers ou commerces d'une surface couverte comprise entre 250 m ² et 1 000 m ²	2 000 €
Bureaux, ateliers ou commerces d'une surface couverte supérieure à 1 000 m ²	3 000 €
Sur le territoire de Thil	
<i>Secteur « Habitat »</i>	
1 500 € par logement jusqu'à 170 m ² , + 5 € par m ² au-delà de 170 m ²	
<i>Secteur économique</i>	
20 € / m ² avec en minimum le forfait de 1 500 € pour commerces	
2 € par m ² pour l'Ecole et la Salle Polyvalente	

Sur le territoire de Tramoyes	
<i>Habitation individuelle :</i>	
	2 500 €
<i>Bâtiment collectif :</i>	
1 ^{er} logement / appartement / locaux professionnels	2 500 €
Du 2 ^{ème} au 5 ^{ème} logement / appartement / locaux professionnels	1 000 €
Et par logement / appartement / locaux professionnels supplémentaires au-delà de 5	500 €

2.2. RECETTES

La CCMP a deux budgets assainissement : « REGIE » et « DSP ». On peut donc distinguer les recettes pour ces deux budgets.

RECETTES DE LA COLLECTIVITE :

Type de recette	REGIE	DSP
	Exercice 2020 en €	Exercice 2020 en €
Redevance eaux usées	690 101,72	1 525 420,71
Recettes de raccordement (PFAC)	61 640,00	200 809,00
Prime de l'Agence de l'Eau	4 803,66	0,00
Contribution au titre des eaux pluviales	0,00	0,00
Recettes liées aux travaux	0,00	0,00
Contribution exceptionnelle du budget général	0,00	0,00
Autre recette : transfert d'excédents communes	80 438,64	46 487,77
Autre recette : subvention Covid agence de l'eau (traitement des boues)	28 000,00	0,00
Autre recette : frais de contrôle DSP (Miribel)		4 315,60
Total des recettes	836 984,02	1 576 224,08

Dans le cadre des 4 DSP Assainissement, l'exploitant est rémunéré conformément aux contrats de DSP correspondants. Ci-après les recettes affichées dans les Rapports annuels du délégataire (RAD) pour chacun de ces contrats.

RECETTES DE L'EXPLOITANT (DANS LE CAS DE CONTRATS DE DELEGATION) - HORS RECETTES COLLECTIVITES ET AUTRES ORGANISMES REVERSEES PAR LA SUITE:

Type de recette	Exercice 2020 en €			
	Miribel	Ex-SIVU	Saint-Maurice-De-Beynost	Beynost
Exploitation du service	212 730	301 620	38 580	68 650
<i>Dont recettes redevance asst</i>	<i>183 580</i>	<i>297 960</i>	<i>38 160</i>	<i>64 230</i>
Recettes liées aux travaux à titre exclusif	24 370	0	27 450	32 650
Produits accessoires	110	50	10	0
Total des recettes (€)	237 210	301 670	66 040	101 300

Miribel -Asst**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020****Détail des produits**

en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	1 108,43	974,09	-12,1%
Exploitation du service	261,82	212,73	-18,8%
• Partie fixe facturée	55,25	52,73	
• Partie proportionnelle facturée	153,56	130,85	
• Pluvial facturé	52,56	26,97	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	0,92	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,45	1,26	
Collectivités et autres organismes publics	807,44	736,88	-8,7%
• Part Collectivité	731,24	660,59	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	76,20	76,29	
Travaux attribués à titre exclusif	39,18	24,37	-37,8%
• Branchements	39,18	24,37	
Produits accessoires	0,00	0,11	-
• Autres produits accessoires	0,00	0,11	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Beynost / St Maurice de Beynost - Asst**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020****Détail des produits**

en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	330,36	315,78	-4,4%
Exploitation du service	268,27	301,62	12,4%
• Partie fixe facturée	65,49	70,39	
• Partie proportionnelle facturée	202,74	227,57	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	3,44	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,03	0,22	
Collectivités et autres organismes publics	62,09	14,11	-77,3%
• Part Collectivité	62,09	14,11	
Travaux attribués à titre exclusif	0,00	0,00	0,0%
Produits accessoires	0,00	0,05	-
• Autres produits accessoires	0,00	0,05	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Saint Maurice de Beynost - Asst**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020****Détail des produits**

en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	189,25	244,70	29,3%
Exploitation du service	34,82	38,58	10,8%
• Partie fixe facturée	9,58	10,73	
• Partie proportionnelle facturée	24,38	27,43	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	0,22	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,87	0,20	
Collectivités et autres organismes publics	143,69	178,66	24,3%
• Part Collectivité	116,99	149,85	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	26,69	28,81	
Travaux attribués à titre exclusif	10,72	27,45	155,9%
• Branchements	10,72	27,45	
Produits accessoires	0,02	0,01	-29,4%
• Autres produits accessoires	0,02	0,01	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

Beynost - Asst**Compte annuel de résultat de l'exploitation 2020****Détail des produits**

en milliers d'euros	2019	2020	Ecart en %
TOTAL	281,63	342,12	21,5%
Exploitation du service	62,05	68,65	10,6%
• Partie fixe facturée	12,33	12,72	
• Partie proportionnelle facturée	45,28	51,51	
• Pluvial facturé	3,86	1,58	
• Variation de la part estimée sur consommations	0,00	2,69	
• Autres produits (incendie, matières de vidange...)	0,59	0,15	
Collectivités et autres organismes publics	191,80	240,82	25,6%
• Part Collectivité	156,29	200,75	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	35,51	40,07	
Travaux attribués à titre exclusif	27,75	32,65	17,7%
• Branchements	27,75	32,65	
Produits accessoires	0,03	0,00	-108,8%
• Autres produits accessoires	0,03	0,00	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

3. INDICATEURS DE PERFORMANCE

3.1. TAUX DE DESSERTE PAR LE RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (P201.1)

Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **98,4%** des 10 284 abonnés potentiels.

3.2. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RESEAUX (P202.2B)

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, d'une part, le niveau de connaissance du réseau et des branchements, et, d'autre part, l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif (110 maximum si le service n'a pas la mission de collecte).

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est de 80 pour l'exercice 2020. Le tableau ci-dessous détaille les modalités de calcul de cet indice.

	Nombre de points potentiels	Valeur	Points attribués
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau.	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée).	Oui : 5 pts Non : 0 pt	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	13
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80,4%	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 pts sous conditions ⁽²⁾	74,2%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	37,3%	0
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui	10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non	0
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	80

(1) L'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(2) L'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5.

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) Non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte.

Le tableau ci-dessous détaille les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux pour chaque contrat.

	Nombre de points potentiels	Neyron	Miribel	Ex-SAMINE	Saint-Maurice-De-Beynost	Beynost	Ex-SIVU	Tramoyes
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)								
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes et les points d'autosurveillance du réseau.	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de MAJ, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux.	Oui : 5 pts Non : 0 pt	Oui 5	Oui 5	Oui 5	Oui 5	Oui 5	Oui 5	Oui 5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)								
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques.	0 à 15 pts sous conditions	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui	Oui Oui
VP.254 - Procédure de MAJ des plans intégrant la MAJ de l'inventaire des réseaux	91 % (1)	91 %	81 %	100 %	77 %	72 %	100 %	82 %
VP.253 - Pourcentage du linéaire avec les matériaux et diamètres connus		14	13	15	12	12	15	13
VP.255 - Pourcentage du linéaire avec la période de pose connue	0 à 15 pts	89 % 13	82 % 13	100 % 15	63 % 11	46 % 0	100 % 15	100 % 15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)								
VP.256 - Pourcentage du linéaire avec altimétrie connue	0 à 15 pts)	22 % 0	54 % 10	20 % 0	17% 0	17 % 0	0 % 0	80 % 13
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.258 Inventaire MAJ, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des EU	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon connus	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non 0	Non 0	Non Concerné	Non 0	Non 0	Non Concerné	Non 0
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés pour chaque tronçon de réseau	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi avec date et suites à donner	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10	Oui 10
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement	Oui : 10 pts Non : 0 pt	Non 0	Oui 10	Non 0	Non 0	Non 0	Non 0	Oui 10
TOTAL détaillé par périmètre de contrat		120	83	101	85	38	27	85
								106

3.3. CONFORMITE DE LA COLLECTE DES EFFLUENTS (P203.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Beynost – Saint Maurice-De-Beynost	Tramoyes	Global
Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées pour l'exercice 2020	404 kgDBO ₅ /j	57 kgDBO ₅ /j	461 kgDBO ₅ /j
Conformité exercice 2019	100	100	100
Conformité exercice 2020	100	100	100

Pour rappel, la compétence « Assainissement collectif » a été transférée au 01/01/2020 à la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau. Les indicateurs concernant l'exercice 2019 étaient dissociés en fonction des collectivités compétentes expliquant, ainsi, l'absence d'indice de conformité global cette année-là.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est de 100.

3.4. CONFORMITE DES EQUIPEMENTS DES STATIONS DE TRAITEMENT DES EAUX USEES (P204.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH¹).

	Beynost – Saint Maurice-De-Beynost	Tramoyes	Global
Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées pour l'exercice 2020	404 kgDBO ₅ /j	57 kgDBO ₅ /j	461 kgDBO ₅ /j
Conformité exercice 2019	0	100	Non défini
Conformité exercice 2020	0	100	12

En 2017, la station de traitement des eaux usées de Beynost / Saint-Maurice-De-Beynost a fait l'objet d'une mise en demeure, par les services de la préfecture, visant la requalification de la station sur la base de constats réguliers de dépassement de la charge nominale et considérant l'obsolescence de l'arrêté de rejet local vis-à-vis de la sensibilité du milieu récepteur (Rivière La Sereine). Cette mise en demeure entraîne de facto le déclassement de la conformité en équipement.

¹ D'où l'absence de prise en compte du Filtre Planté de Roseaux de Thil

Un projet de renouvellement de la station est en cours de réalisation (au 01/10/21 consultation des entreprises lié le marché public lié aux travaux) pour une mise en service des nouveaux ouvrages prévue au dernier trimestre 2023. Outre l'augmentation de la capacité de traitement, le projet prévoit le déplacement de l'exutoire de la station dans le canal de Miribel.

Comme évoqué au paragraphe précédent, l'absence d'indice global de conformité pour l'exercice 2019 est imputable au transfert de la compétence « Assainissement collectif » intervenue le 01/01/2020.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est donc de 12.

3.5. CONFORMITE DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION (P205.3)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

L'indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées (uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH).

	Beynost – Saint Maurice-De-Beynost	Tramoyes	Global
Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées pour l'exercice 2020	404 kgDBO ₅ /j	57 kgDBO ₅ /j	461 kgDBO ₅ /j
Conformité exercice 2019	0	100	Non défini
Conformité exercice 2020	0	100	12

La mise en demeure évoquée précédemment datant de 2017 et concernant la station de Beynost / Saint-Maurice-De-Beynost entraîne la non-conformité en performance de cette installation.

Néanmoins, les 24 campagnes d'analyses de qualité des rejets en sortie de système effectués en 2020 ont été conformes sur l'ensemble des paramètres physico-chimiques.

Pour l'exercice 2020, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est de 12.

3.6. TAUX DE BOUES EVACUEES SELON LES FILIERES CONFORMES A LA REGLEMENTATION (P206.3)

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre	Beynost Saint-Maurice-De-Beynost		Tramoyes	
	Conformité	tMS	Conformité	tMS
Valorisation agricole	<input type="checkbox"/> Conforme		<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	26
	<input type="checkbox"/> Non conforme		<input type="checkbox"/> Non conforme	
Compostage	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	134	<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme		<input type="checkbox"/> Non conforme	
Incinération	<input type="checkbox"/> Conforme		<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme		<input type="checkbox"/> Non conforme	
Evacuation vers une STEU ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/> Conforme		<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme		<input type="checkbox"/> Non conforme	
Autre : ...	<input type="checkbox"/> Conforme		<input type="checkbox"/> Conforme	
	<input type="checkbox"/> Non conforme		<input type="checkbox"/> Non conforme	
Tonnage total de matières sèches évacuées conformes		134		26

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2020, sur une quantité globale de boues évacuées de 160 tonnes de Matières Sèches (MS), le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100%.

⁽¹⁾ L'évacuation vers une STEU d'un autre service peut être considérée comme une filière conforme si le service qui réceptionne les boues a donné son accord (convention de réception des effluents) et si sa STEU dispose elle-même d'une filière conforme.

4. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

Les investissements de la CCMP sur l'exercice 2020 sont indiqués ci-après.

4.1. MONTANTS FINANCIERS

	REGIE Exercice 2020	DSP Exercice 2020
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	938 947,00	186 024,27
Montants des subventions en €	130 740,00	124 886,00
Montants des contributions du budget général en €	0,00	0,00

4.2. ETAT DE LA DETTE DU SERVICE

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	REGIE Exercice 2020	DSP Exercice 2020
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 470 062	1 187 600
Epargne Brute Annuelle en €	189 996	1 209 424
Durée d'extinction de la dette	7,74	0,98

4.3. AMORTISSEMENTS

	REGIE Exercice 2020	DSP Exercice 2020
Dotation aux amortissements	178 133,00	335 271,51

4.4. PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE

Projets à l'étude	Année prévisionnelle de réalisation
Complément télésurveillance SAMINE + Neyron	2021-2022
Mise en place du diagnostic permanent sur le territoire	
Actualisation des Zonages EU SDA à l'échelle de la CCMP	2021-2024
Amélioration du SIG : géoréférencement en classe A des réseaux et ouvrages associés	2022-2023

4.5. PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE

En 2020, la CCMP a défini un PPI (plan pluriannuel d'investissement), en concertation avec les Communes, au moment du transfert de compétences, à échéance 15 ans, dont les montants ont été présentés comme suit en date du conseil communautaire du 17 novembre 2020.

Collectivité	Montant prévisionnel HT	Principaux investissements prévus
Tramoyes	209 600	Investissement pour la gestion des boues et réhabilitation du collecteur Silot
Thil	1 395 000	Tranches 3 et 4 du réseau d'assainissement à créer
SAMINE	834 000	Renforcement de la conduite de refoulement
Neyron	365 500	Mise en séparatif montée de la grande Côte / actualisation du zonage assainissement
Miribel	5 780 000	Mise en œuvre du schéma directeur (mises en séparatif, construction de bassins...)
SIVU Beynost/St Maurice	5 900 000	Création de la nouvelle station d'épuration (dont 1M de subvention espérée)
Beynost	1 942 000	Mise en séparatif du centre ville, réduction des eaux claires parasites
St Maurice de Beynost	0	
TOTAL	16 426 100€	

5. ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'EAU

5.1. ABANDONS DE CREANCE OU VERSEMENTS A UN FONDS DE SOLIDARITE (P207.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- Les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- Les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

59,25 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité pour l'année 2020, soit **0€/m³**.

5.2. OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE (CF. L 1115-1-1 DU CGCT)

Aucune opération de coopération décentralisée avec des autorités locales étrangères, prévue par l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement, n'a été conclue en 2020.

6. TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS SISPEA

		Exercice 2020
Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	22 708
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	33
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	160
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	Tramoyes : 1,27 Thil : 2,48 Neyron : 1,58 Saint-Maurice : 1,92 Beynost : 1,99 Miribel : 1,61
Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	98,4 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	80
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	12%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	12%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0